



Centre de crise et de soutien

Centre des opérations humanitaires et de stabilisation

Objet : Appel à projets - Fonds de soutien aux initiatives humanitaires structurantes

1. Contexte et objectifs

Conformément aux engagements français pris lors de [la Conférence nationale humanitaire en décembre 2020](#) et [aux recommandations de l'évaluation externe du Fonds d'urgence humanitaire](#), le **Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) renouvèle en 2022 le fonds de soutien aux initiatives humanitaires structurantes lancé en 2021.**

Cet outil a vocation à **soutenir des initiatives portées par les acteurs humanitaires pour répondre aux urgences et défis grandissants de l'aide humanitaire face à l'amplification des crises et des désastres.**

Au travers de ce fonds, le CDCS entend mobiliser **3 millions d'euros de subventions** afin de soutenir des projets visant à **accroître la capacité de réponse aux crises des acteurs humanitaires**, en favorisant la **mutualisation** des approches pour plus d'efficacité et d'efficience, et le développement de **méthodes ou outils innovants**.

Les initiatives proposées doivent être **stratégiques** dans leur vision, et **inclusives** dans leur approche, afin de contribuer à l'évolution globale du secteur humanitaire. Le fonds se concentrera sur les initiatives innovantes et/ou qui n'auraient pas le même impact systémique sans un financement dédié.

2. Thématiques prioritaires

Le présent appel vise à financer des projets structurants dans le secteur de l'aide humanitaire et de la réponse d'urgence, plus spécifiquement dans les domaines suivants :

- la mutualisation des capacités entre acteurs et la mise en commun de solutions innovantes ;
- la localisation de l'aide en particulier le renforcement des capacités de réponses aux crises des acteurs locaux ;
- la promotion du droit international humanitaire, plus particulièrement la protection des personnels humanitaires et la lutte contre l'impunité des crimes dont ils sont les victimes ; mais aussi la préservation de l'espace humanitaire ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux dans la réponse humanitaire d'urgence et de l'impact du changement climatique sur l'aide humanitaire ;

3. Conditions d'éligibilité et sélection

3.1. Éligibilité des candidatures :

Le présent appel est ouvert aux ONG françaises et internationales, ainsi qu'aux ONG locales, reconnues pour leurs expertises et capacité d'intervention en réponse aux crises humanitaires.

- Type de structure : Organisations Non Gouvernementales ou fondations opérationnelles, agissant en leur nom ou en consortium.
- Chaque organisation ne peut déposer qu'un projet dans le cadre de cet appel.
- Les organisations doivent établir une note de concept, un budget détaillé, présenter en particulier le caractère structurant et/ou innovant du projet ou de l'approche (analyse du contexte, plus-value et caractère innovant, faisabilité technique, complémentarité par rapport à l'existant, approche au bénéficiaire du secteur et des acteurs humanitaires...).
- Les projets doivent porter à *minima* sur l'une des thématiques prioritaires. Ils peuvent porter sur plus d'une thématique. Une attention particulière sera portée à la prise en compte transversale des enjeux de genre.
- Durée : entre 12 et 24 mois
- Budget : de 500K€ à 1 million d'euros

3.2. Sélection :

L'éligibilité et la sélection des projets seront analysées par les équipes du COHS/CDCS

Critères obligatoires :

- Thématiques : la proposition participe clairement au renforcement des capacités et/ou à la structuration de l'aide humanitaire sur une ou plusieurs des thématiques mentionnées. La/les thématique(s) doivent figurer clairement dans le « résumé de l'action » de la note de concept.
- Zones d'intervention : Géographies concernées par la réponse d'urgence aux crises humanitaires et désastres liés au changement climatique
- Innovation : le projet proposé présente un caractère innovant dans son approche et/ou ses modalités de mise en œuvre.
- Expertise : le projet repose sur une expertise et une expérience avérée du/des organisations. L'analyse des défis à l'origine de la proposition innovante est claire et cohérente.
- Impact : la proposition permet d'anticiper l'impact du projet sur la/les thématiques identifiées(es). Ses effets et enseignements bénéficient à l'ONG bénéficiaire, ses partenaires, et plus largement au secteur humanitaire.

4. Critères de sélection

a. *Critères subsidiaires* :

Seront encouragés les projets :

- menés en consortium ou soutenant des dynamiques partenariales Nord/Sud ;
- menés en partenariat avec des acteurs locaux et favorisant leur participation et leur autonomisation;
- prenant en compte les enjeux de genre et notamment la prévention et la prise en charge des violences sexuelles (santé, protection) ;

- prenant en compte les vulnérabilités des bénéficiaires ultimes de l'aide (handicap, âge, groupes les plus vulnérables,...) ;
- faisant l'objet d'un co-financement par d'autres bailleurs internationaux.

b. Actions non-éligibles

Ne sont pas éligibles au financement les projets visant l'une des opérations suivantes :

- les projets limités à la communication ou à l'information, à la sensibilisation ;
- les projets de développement.

5. Durée

Les projets s'inscriront sur une période entre 12 et 24 mois et devront commencer au plus tard au 1^{er} septembre 2022.

6. Procédure de dépôt des dossiers

1) Demande initiale

Le dépôt des dossiers doit être effectué par mail à l'adresse suivante : fondsinnovant.cdcs-cohs@diplomatie.gouv.fr

Chaque dossier ne devra pas excéder 10Mo et devra contenir (formats en annexe) :

- une note de concept du projet (4 pages) ;
- un budget prévisionnel, par grandes familles de dépenses, faisant apparaître, le cas échéant les co-financements obtenus ou en cours d'obtention ;
- un cadre logique ;
- un chronogramme de mise en œuvre du projet.

2) Pré-sélection

Les propositions présélectionnées seront notifiées par les équipes du CDCS qui procéderont ensuite à un examen approfondi des projets et pourront solliciter des informations complémentaires. Au cours de cette phase, des modifications pourront être demandées, y compris afin d'adapter le montant du financement.

3) Sélection finale

Les projets sélectionnés suivront ensuite le processus d'attribution et de contrôle de subventions du COHS/CDCS.

7. Calendrier

L'appel à propositions est ouvert à partir du 20/01/2022. Les dossiers devront être soumis à l'adresse électronique indiquée pour le 08/04/2022 au plus tard.

Toute demande d'information au sujet de l'appel à projets pourra également être adressée par courriel à l'adresse suivante : fondsinnovant.cdcs-cohs@diplomatie.gouv.fr